

PREFET DE SEINE-ET-MARNE

Sous-préfecture de Meaux
Bureau de la réglementation et de la coordination territoriale

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT AUPRES DE L'AERODROME MEAUX - ESBLY

Réunion du mercredi 17 janvier 2018

La commission consultative de l'environnement (CCE) auprès de l'aérodrome Meaux-Esbly s'est réunie le mercredi 17 janvier 2018 sous la présidence de Monsieur Gérard PEHAUT, sous-préfet de Meaux.

Etaient présents :

- M. Franck BOUNIOL – DGAC/DSAC Nord
- M. Patrick VINCENT – Chef circulation aérienne Meaux-Esbly (DSNA)
- M. Quentin DEVOUGE, Mme Annelis GRAVIER – Groupe Aéroports de Paris
- M. Christian LE GAZ – GUAME
- M. William LEPRINCE – Maire de Mareuil-lès-Meaux
- M. Jean PIAT – Maire de Vignely
- M. Franck BILLY – conseiller municipal – Mairie de Villenoy
- M. Pascal MACHU – association CALME
- M. Pascal GRIMAUD – association Villenoy Demain (AVD)
- Mme Sitra SARANGA – Direction départementale des territoires 77
- MM. Laurent GILLIUNG, Loïc LE MOULT – GTA Paris-CDG

I. BILAN D'ACTIVITE – TRAFIC DES ANNEES 2016 ET 2017

Monsieur DEVOUGE, Groupe ADP, en préambule de la présentation des bilans d'activité 2016 et 2017, joints en annexe, indique que l'historique montre que le trafic total est sensiblement identique entre 2008 et 2017.

Pour 2016 et 2017, Monsieur DEVOUGE souligne les éléments suivants :

- une activité fortement saisonnière avec une pointe d'activité en juin 2017 à 513 mouvements (versus 518 mouvements en mai 2016) ;

- une baisse d'activité en 2017 de 3,4 % qui s'explique principalement par les mauvaises conditions météorologiques de fin d'année. Le trafic total en 2017 s'élève à 66 746 mouvements.

Le trafic est porté par l'activité ULM (+4,8%) alors que l'activité avions, en baisse depuis 2015, enregistre un nouveau recul (-11%) en 2017 et que l'activité hélicoptères poursuit sa chute (-31%).

La répartition du trafic par type de vols montre que l'aérodrome Meaux-Esbly a principalement une activité de formation : 71,7% de vols de piste, 20,8% de vols locaux (vols circulaires sans escale) et moins de 10% de vols de voyage.

Le trafic est réalisé à 70% par des avions basés et à 30% par des avions non basés.

Pour répondre à Monsieur PIAT, maire de Vignely, Monsieur BOUNIOL, DGAC, précise que des avions non basés peuvent effectuer des tours de piste sur l'aérodrome Meaux-Esbly. Il s'agit de pilotes qui complètent leur formation en variant les plates-formes utilisées.

II. BILAN DES CONTROLES

- Monsieur GILLIUNG, GTA - Paris-CDG, trace le bilan des contrôles effectués en 2017 : la brigade de Gendarmerie des Transports Aériens a effectué entre deux et quatre séances de contrôles par mois. Ces contrôles portent à la fois sur le respect du tracé du tour de piste et sur le respect des altitudes. Lors de chaque séance de contrôle, il est réalisé entre 10 et 20 contrôles selon les flux d'activité.

Les contrôles se font de façon inopinée, y compris les week-ends, et en fonction des conditions météorologiques.

Lors des contrôles réalisés en 2017, aucune infraction n'a été constatée.

- Les plaintes des élus et des associations de riverains ont porté sur deux points : les survols des communes et la nuisance sonore des autogires.

- Concernant les survols des communes, Monsieur LEPRINCE réitère sa plainte concernant la persistance des survols de sa commune, y compris les week-ends.

La Gendarmerie des Transports Aériens évoque l'éventualité d'une légère déviation du tracé de tour de piste à la demande du contrôleur pour des raisons de sécurité ainsi que celle des vols de transit qui peuvent tangenter la commune de Mareuil pour éviter de rentrer dans le tour de piste. La GTA précise toutefois ne pas avoir observé de survol de Mareuil-lès-Meaux lors de ses contrôles.

Monsieur VINCENT, chef circulation aérienne – aérodrome Meaux-Esbly, indique qu'à partir du 29 mars 2018 sera créée une Radio Mandatory Zone (RMZ), c'est-à-dire une obligation de contact radio pour tous les appareils passant dans un rayon de 2,5 nautiques autour de l'aérodrome Meaux-Esbly. Ceci devrait permettre de mieux recentrer les avions de transit notamment.

Par ailleurs, Monsieur VINCENT mentionne que l'amer (damier rouge et blanc) installé sur le terrain de la société CLAMENS pour éviter le survol de Mareuil-lès-Meaux sera intégré dans la prochaine mise à jour de la carte VAC (fin mars).

- Concernant les nuisances sonores des autogires, Monsieur GRIMAUD, association Villenoy Demain, signale qu'il arrive parfois que des autogires dépassent le château d'eau de Villenoy pour s'aventurer au-dessus du stade. Ces appareils, qui ont un déplacement plus lent et émettent un bruit sourd, sont particulièrement gênants pour les riverains. Cela soulève la question du contrôle de ces aéronefs.

Monsieur BOUNIOL précise que tous les ULM sont obligatoirement déclarés et contrôlés. La GTA confirme qu'un ULM, s'il n'est pas en règle ou s'il ne respecte pas les règles de l'air, est susceptible d'être sanctionné, voire interdit de vol.

- Monsieur PEHAUT insiste auprès de la BGTA pour que cette dernière accentue ses contrôles de façon à ce que les infractions constatées, qui ne manqueront pas d'être publiées, puissent avoir une vertu dissuasive sur les pilotes récalcitrants.

Monsieur LEPRINCE demande également une augmentation de la fréquence des contrôles pendant la belle saison.

La GTA rappelle que les contrôles sont déjà renforcés pendant les pics d'activité, notamment en mai et juin et incite également les riverains, lorsqu'ils sont amenés à constater un survol de leur commune, à noter l'immatriculation de l'aéronef et l'heure précise du survol afin de faciliter le contrôle de l'infraction.

Face à la difficulté exprimée par certains membres de la commission à joindre la BGTA de Paris-CDG, cette dernière précise le numéro direct à composer (*GTA Brigade n°1 : 01.48.62.53.44*).

En outre, en cas d'urgence, la brigade de gendarmerie d'Esbly, plus proche géographiquement, peut intervenir, bien que l'instruction et la poursuite des investigations soient à la charge de la BGTA de Paris-CDG.

Par ailleurs, Monsieur BOUNIOL précise que sont organisées sur l'aérodrome Meaux-Esbly, deux à trois fois par an, des réunions de "retour d'expérience" en présence des chefs pilote de tous les aéroclubs, du chef de la circulation aérienne, d'un pilote inspecteur et de la DSAC Nord. Lors de ces réunions sont rappelées systématiquement les règles environnementales à respecter.

Monsieur LE CAZ, GUAME, confirme que les consignes de respect des trajectoires, en particulier de la piste 34 qui tangente Mareuil-lès-Meaux, sont régulièrement rappelées aux pilotes, évoque la question d'éventuelles erreurs de parallaxe et propose aux représentants des élus et des riverains de mener une expérience de tours de piste avec un pilote instructeur pendant que d'autres représentants au sol donneraient leurs impressions visuelles.

III. POINT D'INFORMATION SUR LA REVISION DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT

Monsieur PEHAUT fait un point d'avancement du projet de révision du PEB.

Une enquête publique a été réalisée entre le 11 septembre et le 13 octobre 2017 qui s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Les élus et les représentants des associations de protection de l'environnement (Monsieur PIAT, Monsieur LEPRINCE, Monsieur MACHU - association CALME) regrettent que les remarques exprimées n'aient pas été prises en compte. Ces derniers estiment, maintenant que le nouveau PEB est acté, que se pose plus que jamais la nécessité d'un véritable respect des trajectoires pour que ce document ait un sens.

IV. POINT D'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DE LA CHARTE DE "BONNE ENTENTE – USAGERS ET RIVERAINS"

Monsieur PEHAUT rappelle sa position sur l'intérêt d'une charte de bonne entente, qui a une "vertu pédagogique". En effet, elle a le mérite de réunir autour d'une table, de façon moins formelle et rigide que la CCE, l'ensemble des acteurs qui ont des points de vue différents pour échanger à une périodicité régulière et ainsi progresser sur les points concrets qui posent difficulté.

Les élus et les associations de riverains doutent de l'utilité de cette charte pour faire progresser la situation et souhaiteraient que les usagers fassent d'abord preuve de leur bonne volonté en cessant les survols des communes. Ensuite, la charte pourra être signée.

Monsieur LE CAZ, représentant les usagers, fait observer que la signature de la charte est d'abord un avantage pour les riverains car elle atteste que les usagers s'engagent dans un processus de respect environnemental. La méthodologie de fonctionnement d'une charte de bonne entente, qui propose un avancement "step by step" avec des réunions périodiques et rapprochées, semble aux usagers une voie de progrès qu'il faut essayer.

Monsieur BOUNIOL remarque que des plates-formes qui sont parfois dans des situations plus compliquées que celle de Meaux-Esbly (avec plus de trafic, des avions plus importants et parfois plus bruyants) se sont d'ores et déjà dotées d'une charte de bonne conduite qui a permis de progresser. Les réunions trimestrielles de suivi de la charte permettent en effet de traiter des points précis et concrets avec des échanges souvent plus techniques.

Après discussion, et sur proposition de Monsieur PEHAUT, il est convenu la tenue d'une réunion informelle, au plus tard fin mars 2018, consacrée à la question de la charte. Cette réunion, en présence de toutes les parties et de Monsieur le sous-préfet, étudiera l'opportunité et les modalités éventuelles de mise en place d'une charte de bonne entente.

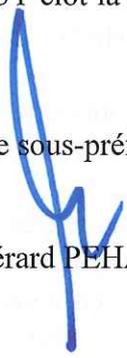
Le GUAME procédera au toilettage de l'actuel projet de charte (date, signataires, points méritant une mise à jour.)

Par ailleurs, les présidents de club solliciteront et inciteront l'ensemble des pilotes ainsi que les associations d'ULM à signer la charte pour attester de leur implication à respecter ce document.

Enfin, Monsieur PEHAUT rappelle que, parallèlement à l'éventuelle mise en place de la charte de bonne entente, la Gendarmerie des Transports Aériens est invitée à accentuer ses contrôles pendant la saison d'activité 2018.

*
* *

Au terme de la réunion, et sans point divers soulevé, Monsieur PEHAUT clôt la séance après avoir remercié l'ensemble des participants.

Le sous-préfet,

Gérard PEHAUT